Nations Unies A/54/718

Assemblée générale

Distr. générale
9 février 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Point 49 b) de l'ordre du jour
Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions : l'Assemblée du millénaire

Auditions régionales tenues en prévision de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies

Audition pour la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes tenue à Santiago les 1er et 2 septembre 1999

Note du Secrétaire général

En prévision de l'Assemblée du millénaire et du Sommet du millénaire, et à la demande du Secrétaire général, les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales ont organisé des auditions régionales rassemblant des secteurs représentatifs de la société civile et des membres des commissions. Ces auditions avaient pour but de formuler des propositions visant à renforcer le rôle de l'ONU et à permettre à l'Organisation de continuer à être en prise sur la réalité au XXIe siècle.

On trouvera ci-joint le rapport concernant l'audition pour la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Santiago les 1er et 2 septembre 1999.

00-25956 (F) 150200 180200

Audition pour la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes tenue à Santiago les 1er et 2 septembre 1999

«L'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle : point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes»

I. Introduction

1. L'audition pour la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur le thème «L'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle : point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes», tenue en prévision de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies, a eu lieu les 1er et 2 septembre 1999 au siège de la CEPALC, à Santiago.

2. Vingt-deux intervenants de la région de la CEPALC ont été invités à présenter des exposés sur les thèmes retenus pour l'audition. Il s'agissait notamment de représentants du secteur privé, d'organisations de la société civile et d'universitaires ainsi que d'un certain nombre de personnalités, y compris un ancien chef d'État, deux anciens ministres des affaires étrangères, le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail et un ancien Secrétaire exécutif de la Commission. Parmi les intervenants des organisations de la société civile figuraient également des représentants de groupes de défense des droits de l'homme et de groupes s'intéressant aux questions concernant la femme, les minorités, les jeunes, les consommateurs, les travailleurs, les milieux d'affaires et l'environnement.

3. Ont également participé à l'audition 132 autres intervenants notamment des représentants des 26 États membres de la CEPALC, de 36 organisations non gouvernementales internationales et 36 organisations non gouvernementales nationales, de 7 instituts universitaires privés et de la presse. Trente-huit pour cent de l'ensemble des intervenants et des participants étaient des femmes.

4. L'audition a été divisée en cinq séances de travail. Les quatre premières séances ont été consacrées à des réunions de groupes thématiques, sous la présidence d'un modérateur. La dernière séance, présidée par le Secrétaire exécutif de la CEPALC, a été consacrée à la synthèse des débats des séances thématiques.

5. Les thèmes choisis pour le débat portaient sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle dans : la défense et la promotion des droits de l'homme; le règlement des conflits et les processus de paix internes; la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable; et l'équité sociale dans le contexte de la mondialisation et du développement. Après les déclarations liminaires prononcées par les intervenants, des participants ont pris la parole pour formuler des commentaires, faire part de leurs propres points de vue et soulever de nouvelles questions. Le débat dans les groupes thématiques a été surtout axé sur le rôle que pourrait jouer l'Organisation des Nations Unies dans chacun des domaines considérés dans la région de la CEPALC, au cours du siècle à venir. Lors de leurs interventions, les intervenants et les participants ne s'en sont pas nécessairement tenus au thème en discussion mais ont souvent abordé tous les quatre thèmes ou les liens qui les unissent.

6. La plupart des intervenants et des participants ont présenté leurs interventions par écrit. Les vues présentées par les participants dans leurs exposés oraux et écrits sont reproduites dans le présent rapport.

7. Le rapport ne différencie pas les vues exposées par les intervenants de celles exprimées par les participants. Il rend compte du sentiment de l'ensemble des intervenants et s'attache essentiellement aux idées exprimées par un nombre suffisant d'entre eux pour qu'elles puissent être considérées comme formant un courant d'opinion.

II. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de protection et de promotion des droits de l'homme pour le siècle à venir

8. On s'est unanimement accordé, en premier lieu, sur la nécessité de souligner l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits

de l'homme. Les participants ont ensuite reconnu que la jouissance effective de ces droits était indissociable des progrès qui seraient accomplis dans les autres domaines devant être abordés lors de l'audition, à savoir le règlement pacifique des conflits internes, un développement durable, ainsi que la garantie d'équité sociale dans le contexte de la mondialisation de l'économie, et si aucun progrès ne saurait être réalisé dans aucun de ces domaines indépendamment des autres.

9. Ayant souligné que les progrès réalisés dans chacun des domaines considérés étaient le fruit de conférences et sommets internationaux tenus sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies depuis 1990, les intervenants ont mis en lumière les défis majeurs que continuaient de poser, entre autres, à l'aube du nouveau millénaire, la violation des droits fondamentaux des femmes, la violation des droits des populations autochtones et de manière plus criante encore, la pauvreté, l'exclusion, la dégradation de l'environnement et la violence.

10. En ce qui concerne les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes, on a noté que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes avait été la première convention de portée générale relative aux droits de la femme. On a fait observer toutefois qu'il s'agissait d'un instrument international à l'égard duquel les États parties avaient émis un grand nombre de réserves, ce qui faisait que la discrimination systématique dont les femmes étaient l'objet représentait toujours la forme la plus répandue d'atteinte aux droits fondamentaux dans le monde[1].

11. Les porte-parole des organisations représentant des populations autochtones estimaient que la destruction de l'équilibre socioéconomique ancestral de ces populations constituait la plus grave violation de leurs droits. On a noté à cet égard que leur situation n'avait commencé à s'améliorer qu'au cours des dernières décennies grâce en particulier, à l'Organisation des Nations Unies et que les perspectives qui leur étaient ouvertes semblaient plus encourageantes à l'orée du nouveau millénaire, compte tenu des avancées réalisées dans le cadre de l'ONU.

12. Parmi les progrès accomplis quant aux droits des populations autochtones, les participants ont cité en particulier : la création en 1982 du Groupe de travail sur les populations autochtones, lequel avait élaboré la Déclaration sur les droits des populations autochtones, déjà approuvée par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et qu'examinait actuellement la Commission des droits de l'homme; l'adoption en 1987 de la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux[2], seul instrument juridique international relatif aux droits des populations autochtones en vigueur; le chapitre 6 d'Action 21; et la signature en 1992 par les ministres des affaires étrangères d'Amérique latine et des Caraïbes de la Convention portant création du Fonds de développement pour les populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes.

13. Lors de l'audition les participants ont prié l'Organisation d'intensifier ses efforts dans le domaine considéré et de créer un forum permanent afin d'élargir la participation des organisations représentant les populations autochtones et de leur donner une plus large audience.

14. L'importance de l'adoption d'une approche intégrée des droits civils et politiques, et des droits économiques, sociaux et culturels dans tous les pays de la région ainsi que l'urgente nécessité de garantir l'exercice effectif de l'ensemble des droits ont été particulièrement soulignées lors de cette audition. . Dans cette optique, il a été demandé à l'Organisation de s'attacher surtout aux répercussions que pouvaient avoir les politiques d'ajustement structurel quant à la mise en oeuvre concrète des droits économiques, sociaux et culturels. On a également fait ressortir que l'Organisation avait un rôle moteur à jouer en faveur d'un règlement équitable du problème de la dette étrangère qui obscurcissait les perspectives de développement des pays les plus pauvres.

15. Les participants à l'audition ont pris note des progrès importants réalisés dans le domaine du droit international relatif aux droits de l'homme et se sont félicités de l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale. Ils ont mentionné en particulier les mesures novatrices concernant l'extension aux acteurs autres que les États, de la responsabilité pénale pour les vio-

[1] L'Organisation des Nations Unies a ouvert à la signature, le 10 décembre 1999, le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

[2] Au 10 décembre 1999, 13 États avaient ratifié la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux (Convention No 169 de l'OIT) ou y avaient accédé.

lations les plus graves des droits de l'homme, ainsi que de la responsabilité pénale individuelle aux personnes agissant pour le compte d'un État ou d'acteurs autres que les États.

16. Conscients que les droits de l'homme pouvaient effectivement être violés par des acteurs autres que des États, les participants ont réaffirmé l'obligation des États de garantir la protection de leurs citoyens, et prié instamment les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier et d'appliquer les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

17. On a souligné en particulier la nécessité pour les gouvernements de la région de la CEPALC qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et son Protocole facultatif et d'accepter la compétence du Comité pour connaître des plaintes déposées par des personnes physiques. On a aussi appelé de diverses parts, à ratifier la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux et demandé à l'Organisation des Nations Unies de prendre une part plus active aux efforts déployés pour parachever la Déclaration sur les droits des populations autochtones.

18. L'Organisation des Nations Unies a été invitée à prendre l'initiative dans l'action visant à promouvoir le respect des droits de l'homme sous toutes leurs formes, les droits civils et politiques définis en premier, puis les droits économiques, sociaux et culturels et enfin les droits relatifs au développement et à l'environnement.

19. Les participants considéraient que pour réaliser ces objectifs, il fallait que l'Organisation revoie et adapte ses processus et méthodes de travail et que les activités des Nations Unies concernant les droits de l'homme dans la région de la CEPALC se recoupent dans toute la région. Il a été suggéré en outre, pour garantir un contrôle efficace des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, de mettre en place des mécanismes de vérification au niveau national.

20. La nécessité pour tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que pour la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, d'intégrer les droits de l'homme à toutes leurs activités programmatiques a également été soulignée. Il a été proposé, en outre, de dispenser une formation appropriée concernant les droits de l'homme à l'ensemble du personnel des organisations du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne l'égalité des sexes.

21. Pour ce qui est de la controverse que suscite le principe de la souveraineté des États par opposition à l'universalité des droits de l'homme, les participants à l'audition se sont félicités de constater, que depuis quelque temps, les droits de l'homme tendaient à prévaloir sur la souveraineté nationale.

22. La responsabilité des citoyens a été réaffirmée en ce qui concerne le respect et l'exercice effectif des droits de l'homme ainsi que le renforcement de nouveaux droits dans certains domaines : environnement, modèles de consommation durable et, spécialement droits des travailleurs migrants ou saisonniers.

23. Il a été suggéré de procéder à un examen de la section du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme récemment créée en Colombie, qui pourrait se substituer aux mécanismes traditionnels tels que rapporteurs spéciaux, experts et organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. Cette initiative, qui visait essentiellement à améliorer la fourniture d'une assistance technique et la coordination interinstitutions face aux situations pouvant donner lieu à des atteintes aux droits de l'homme n'avait malheureusement pas donné les résultats escomptés, en raison en partie de contraintes financières mais surtout de l'ampleur du conflit colombien. On considérait néanmoins, que les chances de succès d'une telle expérience seraient nettement augmentées si l'on intégrait l'élément droits de l'homme à toutes les activités de l'ONU en Colombie.

III. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des conflits et les processus de paix internes au XXIe siècle

24. Les participants ont noté que les changements survenus dans les relations internationales depuis la fin de la guerre froide avaient des incidences sur toutes les régions du monde. L'accent a été mis sur deux aspects particulièrement importants : premièrement la transformation des conflits armés transfrontières en affrontements intra-étatiques, et deuxièmement l'évolution de

la notion de sécurité, de l'idée de «sécurité nationale» à celle de «sécurité humaine».

25. Ce nouveau contexte et les liens indissolubles qui existent entre démocratie, droits de l'homme, développement dans un climat d'équité sociale et paix et sécurité suscitent de grandes difficultés dans un système multilatéral, mettant la communauté internationale dans une situation extrêmement délicate. Le choix difficile entre l'adhésion au principe de non-intervention dans les conflits internes qui manifestement ne constituent pas une menace pour la paix et la sécurité internationales et l'adhésion au principe de la protection universelle des droits de l'homme illustre la complexité du problème.

26. Dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes, on a fait remarquer que dans cette région, les relations entre États avaient généralement toujours été pacifiques. En fait, le nombre des conflits transfrontières survenus dans la région ne souffrait pas la comparaison avec les 19 interventions militaires d'une puissance extérieure à celle-ci.

27. Les participants ont souligné qu'en dépit de trop nombreuses interventions étrangères, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avait maintes fois montré que l'on pouvait parvenir à un règlement pacifique des conflits internes grâce aux initiatives internationales fructueuses prises par les pays de la région avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies.

28. Ils ont rappelé qu'au milieu des années 80, à la suite d'une initiative régionale, appelée Initiative du Groupe de Contadora, visant à mettre fin aux conflits internes en Amérique centrale, on avait réussi à amorcer un «processus d'établissement d'une paix ferme et durable en Amérique centrale» dans le cadre de l'accord dit d'Esquipulas II. Celui-ci instaurait un mécanisme de consultation et de médiation qui a permis dans un premier temps de promouvoir, puis de garantir l'exécution des engagements pris par les États; et par la suite de renforcer, sur la demande expresse des parties belligérantes, la présence de l'Organisation des Nations Unies qui, en tant que tierce partie impartiale, pouvait participer à la recherche d'un règlement pacifique des conflits internes en El Salvador et au Guatemala.

29. Sur la base des accords relatifs à ce que les participants ont estimé être une des interventions les plus complexes et les plus réussies de l'Organisation en matière de rétablissement et de maintien de la paix, le Conseil de sécurité a mis en place le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) en 1989, et la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) en 1991.

30. Il a été noté que la création par l'Assemblée générale en 1994 de la Mission de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) démontrait que la meilleure façon pour l'Organisation de négocier ou de faire progresser le règlement pacifique de conflits internes complexes en Amérique centrale consistait à encourager la coopération et la solidarité internationales comme le préconise la Charte, plutôt que de faire appel aux capacités du Conseil de sécurité concernant le maintien de la paix et de la sécurité.

31. On a estimé qu'une bonne compréhension des facteurs sous-jacents qui menaçaient la paix et la sécurité des pays de la région, faciliterait considérablement la prévention des conflits. À cet égard, on a reconnu que la faiblesse des processus démocratiques et participatifs, la pauvreté et l'exclusion, l'indifférence manifestée à l'égard des communautés autochtones ainsi que la corruption et le trafic des drogues constituaient actuellement les menaces les plus graves pour la paix et la sécurité dans la région.

32. Quant au débat en cours sur la participation de gouvernements étrangers à la recherche de solutions au conflit colombien et sur les résultats qui pourraient en découler, on a été d'avis que les interventions unilatérales telles que celles qui avaient été pratiquées dans d'autres régions en guerre, seraient extrêmement risquées. On a insisté sur le fait que toute décision relative à une intervention militaire prise hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies serait totalement inacceptable. On considérait néanmoins que l'Organisation pouvait, au plus haut niveau politique, envisager de participer directement à la recherche d'un règlement pacifique du conflit colombien. Les conflits entre États devenant de plus en plus fréquents et compliqués, la participation à titre expérimental de l'Organisation à la recherche d'un règlement pacifique d'un conflit interne d'une telle complexité et d'une telle ampleur pourrait donner une idée du rôle que pourrait à l'avenir jouer l'ONU en pareil contexte.

33. On a également insisté sur la nécessité de réfléchir en profondeur aux raisons «humanitaires» invoquées pour justifier une intervention armée, ainsi que sur la nécessité d'adopter des procédures appropriées

aux opérations de rétablissement et de maintien de la paix de manière à veiller au respect du droit international humanitaire et en matière de droits de l'homme. On a souligné qu'en fin de compte, la sécurité devait constituer un bien commun, que la sécurité pour certains ne pouvait pas impliquer l'insécurité pour d'autres, et que la sécurité des personnes était plus importante que la sécurité dite nationale.

34. Abordant la question des liens entre le développement et la sécurité, les participants ont mis l'accent sur la contradiction entre la diminution des ressources de l'aide publique au développement d'une part, et l'augmentation des fonds destinés à de coûteuses opérations militaires pour la paix d'autre part.

35. De l'avis général, l'Organisation des Nations Unies était la seule organisation internationale capable de relever les défis lancés à la paix, mais pour qu'elle puisse le faire, il s'imposait de procéder d'urgence à une réforme systémique de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité. En ce qui concerne ce dernier, les participants ont estimé que le mécanisme relatif au droit de veto était antidémocratique et anachronique, et ils ont demandé que l'on améliore la représentativité du Conseil en y intégrant des membres permanents en provenance de toutes les régions en développement.

36. Enfin, on a exprimé l'espoir qu'au siècle prochain le respect des droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté se voient accorder le même ordre de priorité que la décolonisation et le combat contre l'apartheid durant la seconde moitié du XXe siècle.

IV. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable au XXIe siècle

37. Au cours de l'audition, les participants ont exprimé l'opinion que l'Amérique latine et les Caraïbes arrivaient à la fin du millénaire avec de dangereux déficits sociaux et économiques, plus spécialement dans le domaine écologique, la dégradation des écosystèmes représentant une des menaces les plus graves que l'humanité avait à craindre. La situation était encore plus alarmante qu'il n'y paraissait, les méthodologies utilisées pour jauger le développement économique et social ne tenant pas compte, ou de manière insuffisante, des coûts qu'entraînent l'épuisement des ressources naturelles et la détérioration de l'environnement.

38. Compte tenu des précédentes considérations, la viabilité des modes de production et de consommation actuels considérés comme irrationnels et peu économiques a été remise en question. Les participants ont également observé que les énormes disparités entre pays riches et pays pauvres compromettaient la durabilité du développement, entraînant à la fois des phénomènes de surpopulation et de surconsommation ayant des effets néfastes pour l'humanité tout entière.

39. Il a été noté qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, la relation structurelle entre pauvreté et dégradation de l'environnement était évidente, comme la relation entre un développement non durable et les conséquences de plus en plus graves des catastrophes naturelles pour la population. Les stratégies inévitables de survie des pauvres et la façon dont les pays de la région s'étaient intégrés à l'économie mondiale ont entraîné des changements dans les écosystèmes, ce qui provoqué des cataclysmes naturels dévastateurs dont le coût humain a été dramatique. Comme l'ont montré le cyclone Mitch et le phénomène El Niño, ce sont les composantes rurales et plus pauvres de la société qui ont été le plus gravement touchées.

40. De l'avis des participants, les catastrophes naturelles avaient eu pour seul résultat positif de sensibiliser davantage la communauté internationale aux conséquences pour la nature des modes de production et de consommation, lesquels finissaient par «se retourner» contre l'humanité. En ce sens, ces cataclysmes sont devenus pour la région une éprouvante méthode d'apprentissage.

41. S'agissant des liens entre droits de l'homme et développement durable, on a fait remarquer que c'était précisément dans les régions géographiques touchées que les droits fonciers des populations autochtones étaient le plus mal définis, et que les ressources naturelles étaient dilapidées ou détruites le plus rapidement. Outre les déséquilibres écologiques qu'elle provoquait, cette situation s'accompagnait d'effets graves et lourds de conséquences menaçant d'extinction complète des populations autochtones.

42. Les participants ont déploré l'indifférence manifestée au regard du non-respect des déclarations et

conventions concernant un développement durable qui avaient été adoptées, par exemple, à la Conférence sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 3 au 14 juin 1992, alors qu'en revanche, on accordait une grande importance à la stricte application des accords économiques et commerciaux internationaux. Il fallait qu'on cesse d'appliquer deux poids, deux mesures comme l'indiquait bien la sélectivité avec laquelle on veillait ou non au respect des obligations internationales.

43. Les participants ont exprimé l'opinion que la mondialisation, même si elle stimulait les progrès techniques et entraînait des changements positifs considérables pour l'ensemble de la population, était source de nouvelles menaces, en particulier pour les peuples autochtones, en raison du développement de grands projets d'exploitation des ressources naturelles. Ils ont insisté, à ce sujet, sur le fait que les populations autochtones étaient prêtes à participer à une alliance en vue de défendre le bien le plus précieux de la planète, à savoir l'environnement. Il est apparu, en conclusion, que les peuples autochtones pouvaient prendre une part non négligeable aux efforts de conservation de l'environnement grâce à leurs savoirs ancestraux et à leurs rapports privilégiés avec la nature, ce dont a pris acte la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

44. On a estimé qu'il appartenait à l'ONU de susciter des conditions favorables à l'apparition d'un nouveau schéma de développement durable dans le cadre duquel la volonté de dominer la nature cède la place à la reconnaissance de l'interdépendance de l'économie et de l'écologie.

45. Les participants ont appelé l'Organisation à veiller particulièrement à la mobilisation de ressources financières et au transfert de technologies afin que les économies en développement puissent passer à des modes de production propres. Ils ont jugé qu'il fallait accorder au secteur de l'énergie une plus grande priorité.

46. Ils ont fait remarquer que se posait à cet égard à l'ONU et aux institutions spécialisées intéressées un gros problème sur le plan de l'éthique et qu'elles devaient veiller à ce que les progrès technologiques réalisés dans le domaine du génie génétique bénéficient à l'agriculture et à la diversité biologique et servent à promouvoir un développement durable. Alors qu'à ses débuts la recherche génétique avait été menée essentiellement par le secteur public, depuis quelques temps, c'étaient des entreprises privées, opérant dans un cadre non réglementé, ce qui risquait de déboucher sur une expérimentation et une commercialisation abusives, qui menaient, seules ou en sous-traitance, les expériences de génie génétique. Les participants ont lancé un appel à l'ONU pour qu'elle veille à ce qu'une réflexion morale et intellectuelle préside à l'élaboration du cadre réglementaire devant régir les technologies émergentes, telles que les manipulations génétiques, qui font peser sur l'humanité de nouvelles menaces dont il importe de se préoccuper.

47. Il a également été recommandé que l'Organisation renforce ses liens avec les ONG et ne se limite pas au modèle donateur-bénéficiaire, afin de faciliter les échanges Sud-Sud et de favoriser la diffusion des programmes ayant fait leurs preuves. On a demandé, en particulier, que soient créés des centres de recherche pour encourager le développement de la science et de la technologie dans les régions en développement et, partant, la coopération Sud-Sud.

48. Les participants ont aussi demandé à l'ONU d'encourager la concertation entre la société civile, les milieux universitaires, les entreprises et les gouvernements afin de parvenir à un consensus quant à l'absolue nécessité d'adopter une approche durable du développement. Notant que c'est à la société civile qu'il incombait de disséminer des modes de consommation durables, les participants ont évoqué à ce sujet le projet sur la citoyenneté écologique mis en oeuvre par Consumers International, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

V. Mondialisation, développement et équité sociale : rôle de l'Organisation des Nations Unies au début du nouveau millénaire

49. Au cours de l'audition, on a reconnu que la mondialisation de l'économie ainsi que les progrès économiques et scientifiques sur lesquels celle-ci reposait, étaient des phénomènes inéluctables. On a fait observer que tout en étant fondamentalement satisfaisant, ce processus de mondialisation de l'économie se déroulait malheureusement à une époque d'hégémonie politique et économique. On a donc estimé qu'il était essentiel

d'humaniser le processus en vue de garantir une répartition équitable des avantages de la mondialisation et de limiter la marginalisation des pays les plus pauvres et de leurs populations.

50. Comme l'avaient fait observer les participants à de précédentes réunions, la mondialisation était un processus multidimensionnel ayant des incidences sur tous les domaines de l'activité humaine. S'agissant des droits de l'homme, on a souligné au cours de l'audition que, si la mondialisation offrait des perspectives non négligeables de promotion et de garantie des droits civils et politiques, il devenait, par contre, de plus en plus difficile d'assurer le respect des droits économiques, sociaux et culturels, compte tenu des inégalités croissantes sur le plan international.

51. Tout en se félicitant des avantages offerts par la mondialisation, les participants à l'audition ont appelé l'attention sur les risques que faisait courir à la paix et à la sécurité internationales la consolidation, parallèlement à la mondialisation de l'économie, d'un ordre international unipolaire. Ils ont également souligné que le processus de mondialisation et son corollaire, à savoir la recherche d'une compétitivité accrue, compromettaient gravement un développement durable, étant donné qu'ils accéléraient l'exploitation intensive et désordonnée des ressources naturelles non renouvelables de la région.

52. Dans ce contexte, on a fait valoir que la position privilégiée de l'Organisation des Nations Unies lui permettait de jouer un rôle prépondérant sur le plan intellectuel et de garantir que l'ensemble de la population du globe bénéficie équitablement des bienfaits de la mondialisation de l'économie, avec un minimum d'effets préjudiciables.

53. Rappelant le rôle que l'Organisation des Nations Unies continuait à jouer pour ce qui concerne la sensibilisation des populations, ainsi que sa capacité avérée à développer jusqu'à maturité des idées et des cadres d'action complexes – ce que d'aucuns considéraient comme sa principale contribution à l'oeuvre commune au cours de ses 50 ans d'existence –, les participants à l'audition ont souligné que l'Organisation était la seule institution universelle capable de remédier de façon systématique aux incidences de la mondialisation.

54. On a souligné la nécessité, pour juguler les forces économiques mondiales, d'un cadre réglementaire adéquat à l'échelle de la planète. Ce cadre, qui, depuis plus de 50 ans, se mettait en place dans le système des Nations Unies, englobait les droits économiques et sociaux ainsi que des normes internationales du travail dont l'application permettait d'équilibrer les effets de la mondialisation et les exigences d'équité sociale, en garantissant, entre autres, la rémunération équitable des travailleurs en fonction de leur production et l'abolition de l'exploitation des enfants par le travail.

55. Les participants à l'audition ont engagé le système des Nations Unies à faire tout ce qui était en son pouvoir pour que les gouvernements, les milieux d'affaires, les syndicats et les organisations de la société civile en général s'associent en vue de définir ensemble un cadre conceptuel qui permette d'aborder les tâches futures, et de faire du XXIe siècle «le siècle de l'humain». C'était là la seule manière d'assurer la création d'emplois en nombre suffisant et d'éliminer la pauvreté, les deux enjeux sociaux les plus importants de la fin du siècle dernier et qui apparaissaient comme la tâche la plus redoutable à laquelle se trouvait confronté le XXIe siècle.

56. À cet égard, il a été demandé à l'Organisation de faire participer les acteurs sociaux, non seulement lors de la phase d'exécution des programmes, mais également à l'échelon des organes chargés de l'élaboration des politiques, afin d'aboutir à un programme de travail qui soit vraiment complet. L'Organisation a également été engagée à appuyer et à exploiter l'expérience sans précédent accumulée au cours des dernières années par les réseaux de la société civile qui avaient contribué à l'émergence d'une authentique citoyenneté mondiale.

57. S'agissant des incidences du progrès technique sur les marchés du travail, qui rendaient nécessaire l'incorporation de nouvelles normes éducatives, on a recommandé que l'Organisation des Nations Unies donne la priorité à l'instruction et à la formation en favorisant la création de réseaux entre universités, instituts de recherche, secteur privé et organisations sociales, ainsi que la coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines technique et scientifique.

58. Les participants ont souligné qu'à cet égard, l'Organisation était doublement avantagée du fait : premièrement, de ses activités opérationnelles, de ses travaux sur le terrain et de ses services de conseil en développement qui reposaient sur une assise solide, à savoir les analyses qu'elle effectuait ; deuxièmement, de sa capacité à développer des approches nouvelles et

à emmagasiner et diffuser les connaissances empiriques acquises par les États Membres.

59. S'agissant des politiques commerciales, on a fait valoir que la communauté internationale ne devait pas rester insensible aux besoins d'un monde hétérogène. Un système multilatéral solide et durable devait répondre aux situations particulières des divers pays, à leurs différents stades de développement socioéconomique et accorder une attention privilégiée à la situation spéciale des pays les moins développés. Partant, il convenait de revoir la notion de libéralisation totale du commerce – qui n'offrirait pas suffisamment de débouchés pour la majorité des pays en développement – en fonction de la nécessité impérieuse d'assurer l'équité au sein de la structure commerciale mondiale.

60. Les participants à l'audition ont pris note avec satisfaction des travaux effectués tant à l'échelon du Secrétariat qu'au niveau intergouvernemental dans le domaine de la mondialisation des finances. Toutefois, ils ont fait valoir que, même si la recherche d'un consensus était un processus complexe et laborieux, les pays en développement devaient persévérer dans leurs efforts pour contribuer à la réforme du système financier international. Il importait de modifier radicalement la situation actuelle qui permettait à un petit groupe de pays d'avoir le monopole de la prise de décisions dans ce domaine. L'audition s'est achevée sur la conclusion qu'il était primordial d'introduire dans les mécanismes commerciaux et financiers internationaux plus de pragmatisme et d'humanité afin que le XXIe siècle soit véritablement le «siècle de l'humain».

Annexe I

Audition pour la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue en prévision de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies

Programme de travail

Mercredi 1er septembre 1999

9 heures-9 h 30	Accueil des participants
9 h 30- 10 heures	Séance inaugurale :
	M. Juan Gabriel Valdés, Ministre des affaires étrangères du Chili
	M. Moncef Khane, Assistant spécial du Sous-Secrétaire général et Coordonnateur des préparatifs de l'Assemblée du millénaire, Cabinet du Secrétaire général
	M. José Antonio Ocampo, Secrétaire exécutif, CEPALC
10 heures-11 h 20	Première séance de travail – Thème : «Le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de protection et de promotion des droits de l'homme pour le siècle à venir»
	Président : M. Ronalth Ochaeta, Institut interaméricain des droits de l'homme
	Intervenants : Mgr Luis Demetrio Valentini, évêque de Jales, São Paulo, Brésil
	Mme Susana Chiarotti, Comité de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme (CLADEM)
	Mme María Emma Mejía, membre de la Commission nationale pour la paix et la réconciliation (Colombie)
	Rapporteur : M. Simeon Simpson, Président du Caribbean Human Rights Network
11 h 35-13 heures	Débat général
14 h 30-16 heures	Deuxième séance de travail – Thème : «Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des conflits et les processus de paix internes au XXIe siècle»
	Président : M. Miguel de la Madrid, ancien Président du Mexique, Directeur général de la maison d'édition Fondo de Cultura Económica
	Intervenants : M. Dante Caputo, ancien Ministre des affaires étrangères d'Argentine

		Mme Anna María Romero de Campero, Médiateur pour la Bolivie
		M. Augusto Ramírez Ocampo, Commission nationale pour la paix et la réconciliation (Colombie)
	Rapporteur :	M. Carlos Contreras, Secrétaire exécutif de la Commission sud-américaine pour la paix, la sécurité régionale et la démocratie
16 h 15-18 heures	Débat général	

Jeudi 2 septembre 1999

9 h 30-11 heures	Troisième séance de travail – Thème «Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable au XXIe siècle»	
	Président :	M. Ramiro Tellez, Association des organisations de paysans d'Amérique centrale pour la coopération et le développement (ASOCODE)
	Intervenants :	Mme María José Troya, Consommateurs international (CI)
		M. Donald Rojas, membre du Conseil d'administration du Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes
		M. Jose Luis Castro, Iberoamerican Youth Network for the Environment
		Mme Jeanne Robinson, Directrice exécutive de la ICWI Group Foundation (Jamaïque)
	Rapporteur :	M. Eugenio Balarí, Fondation pour l'homme et la nature (Cuba)
11 h 15-13 heures	Débat général	
14 h 30-16 h 15	Quatrième séance de travail – Thème : «Mondialisation, développement et équité sociale : le rôle de l'Organisation des Nations Unies au début du nouveau millénaire»	
	Président :	M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, ancien Président du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social
	Intervenants :	M. Luis Anderson, Secrétaire général de l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs de la CISL

		M. Plinio De Arruba Sampaio, ancien Député fédéral (Brésil)
		M. Horacio Piva, Président de la Fédération des industriels de São Paulo (Brésil)
		M. Gert Rosenthal, Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies, ancien Secrétaire exécutif de la CEPALC
	Rapporteur :	M. Alister McIntyre, Conseiller technique en chef, Caribbean Regional Negotiating Machinery
16 h 30-18 h 15	Débat général	
18 h 30-18 h 50	Présentation du résumé des débats : Mme Virginia Vargas, ancienne Président du Forum des organisations non gouvernementales à Beijing	
18 h 50-19 h 10	Conclusions : M. José Antonio Ocampo, Secrétaire exécutif de la CEPALC	

Annexe II

Liste des intervenants et participants

Audition pour la région de la Commission économique pour l'Assemblée du millénaire des Nations Unies

Santiago, les 1er et 2 septembre 1999

A. Pays membres de la Commission

Argentine
Patricia Salomone, Conseillère, ambassade de l'Argentine au Chili
Alejandro Verdier, Secrétaire d'ambassade, Ministère des affaires étrangères

Barbade
Heidi Jones, fonctionnaire des services étrangers, Ministère des affaires étrangères

Brésil
Joao Augusto de Medicis, Ambassadeur du Brésil au Chili
Carlos Luis Coutinho-Perez, Deuxième Secrétaire, ambassade du Brésil au Chili

Canada
Lawrence Lederman, Ambassadeur du Canada au Chili
Sylvie Bédard, Deuxième Secrétaire, ambassade du Canada au Chili

Chili
Uldaricio Figueroa, Directeur, Direction des politiques multilatérales, Ministère des affaires étrangères
Luis Marcó, Chef, Département des analyses internationales, Ministère de l'intérieur
Iván Witker, Département des analyses internationales, Ministère de l'intérieur
David Eduardo Escanilla, biochimiste, Institut de santé publique

Colombie
Antonio González, Ministre conseiller, ambassade de la Colombie au Chili
Horacio Ayala, Consul général de Colombie au Chili

Costa Rica
Ximena Soler Legarreta, Ambassadrice du Costa Rica au Chili
Wagner Obando, Conseiller auprès de l'ambassade du Costa Rica au Chili
Tatiana Salgado Loaiza, Conseillère de la Première Vice-Présidente du Costa Rica

Cuba
Aramis Fuentes, Ambassadeur de Cuba au Chili
María del Carmen Herrera, fonctionnaire de la Direction des affaires multilatérales du Ministère des affaires étrangères

El Salvador
Hugo Roberto Carillo, Ambassadeur d'El Salvador au Chili

Équateur
Jaime Marchán, Ambassadeur de l'Équateur au Chili
Leonardo Carrión, représentant diplomatique de l'ambassade de l'Équateur au Chili

Espagne
Juan Manuel Egea Ibáñez, Ambassadeur d'Espagne au Chili

États-Unis d'Amérique
Christopher McElvein, économiste, ambassade des États-Unis d'Amérique au Chili

France
Jeanne Texier, Première Conseillère de l'ambassade de France au Chili

Guatemala
Carlos Ramiro Santiago Morales, Chargé des négociations par intérim auprès de l'ambassade du Guatemala au Chili

Haïti
Guy Pierre André, Ambassadeur d'Haïti au Chili

Honduras
Eduardo Kawas Gattas, Ambassadeur du Honduras au Chili
Sergio Suazo Rubi, Conseiller, ambassade du Honduras, Santiago

Italie
Francesco de Nitto, Chargé d'affaires par intérim, ambassade d'Italie, Chili

Mexique
Rosario Graham, Coordonnatrice des organisations sociales du Secrétariat des relations extérieures
Francisco Valdés, Deuxième Secrétaire aux affaires économiques, ambassade du Mexique au Chili

Nicaragua
Silvio Avilez Gallo, Ambassadeur du Nicaragua au Chili

Panama
Bruno Garisto, Ambassadeur du Panama au Chili

Paraguay
Carlos Mateo Balmelli, Vice-Ministre des relations extérieures du Paraguay
Carlos Villagra, Ambassadeur du Paraguay au Chili
José María Ibáñez, Attaché culturel, ambassade du Paraguay au Chili

Pays-Bas
Menno Lenstra, Chargé d'affaires par intérim, ambassade des Pays-Bas au Chili

Pérou
José Urrutia, diplomate, Ministère des affaires étrangères

Royaume-Uni
Alex Parsons, Attaché politique, ambassade du Royaume-Uni au Chili

République dominicaine
Alejandro González Pons, Ambassadeur de la République dominicaine au Chili

Venezuela
Alberto Muller Rojas, Ambassadeur du Venezuela au Chili
Gilberto Jaimes, Attaché responsable des questions politiques

Secrétariat

José Antonio Ocampo, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, CEPAL
Ernesto Ottone, Secrétaire de la Commission, CEPAL
Moncef Khane, Assistant spécial auprès du Sous-Secrétaire général et Coordonnateur des préparatifs de l'Assemblée du millénaire, Cabinet du Secrétaire général
Gerardo Mendoza, Bureau du Secrétaire de la Commission, CEPAL
Luis Yáñez, Bureau du Secrétaire de la Commission, CEPAL

B. Intervenants

Séance inaugurale

Juan Gabriel Valdés, Ministre des affaires étrangères du Chili
Moncef Khane, Assistant spécial auprès du Sous-Secrétaire général et Coordonnateur des préparatifs pour l'Assemblée du millénaire, Cabinet du Secrétaire général
José Antonio Ocampo, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation des Nations Unies

Première séance de travail

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de protection et de promotion des droits de l'homme pour le siècle à venir

Ronalth Ochaeta, responsable du Programme de renforcement des organisations de la société civile, Institut interaméricain des droits de l'homme
Luiz Demetrio Valentini, évêque du diocèse de Jales, Président de Cáritas, São Paulo, Brésil
Susana Chiarotti, Coordonnatrice régionale du Comité de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits de l'homme
María Emma Mejía, Directrice de l'Institution de réflexion libérale de Colombie
José Vargas, Directeur, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de Consumers International
Simeon Sampson, Président, Caribbean Human Rights Network

Deuxième séance de travail

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des conflits et dans les processus de paix internes au XXIe siècle

Miguel de la Madrid, ex-Président du Mexique, Directeur général de la Casa Editorial Fondo de Cultura Económica
Augusto Ramírez Ocampo, avocat et économiste, Commission nationale de réconciliation nationale
Ana María Romero de Campero, Défenseuse du peuple bolivien
Carlos Contreras, Secrétaire exécutif, Commission sud-américaine de paix

Troisième séance de travail

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable au XXIe siècle

Ramiro Téllez, Secrétaire exécutif, Association d'organisations agricoles en vue de la coopération et du développement en Amérique centrale
María José Troya, Directrice, Tribune équatorienne des consommateurs et des usagers
Donald Rojas, Fonds de développement pour les peuples autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes
José Luis Castro, Alliance environnementale juvénile des Amériques
Jeanne Robinson, Directrice exécutive, Fondation ICWI, Jamaïque
Eugenio Rodríguez Balarí, Fondation Antonio Núñez Jiménez de la Naturaleza y el Hombre, Cuba

Quatrième séance de travail

Mondialisation, développement et équité sociale : le rôle de l'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle

Juan Somavía, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT)
Plinio Sampaio, Directeur du «Correio da Cidadania», Brésil
Luis Anderson, Secrétaire général de l'Organisation régionale interaméricaine de travailleurs
Horacio Piva, Président de la Fédération des industriels de São Paulo, Brésil
Gert Rosenthal, Ambassadeur, Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies, ex-Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation des Nations Unies
Alister McIntyre, Conseiller technique en chef, Mécanisme régional de négociation

Présentation des conclusions

Virginia Vargas, Centro Flora Tristán, Pérou

C. Organisations non gouvernementales

Internationales

Alianza Cooperativa Internacional (Alliance coopérative internationale)
Guillermo Barquero, Coordonnateur des conférences

Asociación Latinoamericana para la Información (Association latino-américaine pour l'information)
Irene León, Directrice, Condition de la femme, Équateur

Asociación Cristiana de Jóvenes (Association chrétienne des jeunes)
Julio Orellana, Secrétaire général

Asociación Internacional de Educadores para la Paz (Association internationale d'enseignants pour la paix)
María Serrana Castro Mendizábal, représentante nationale, Uruguay

Asociación de Universidades Grupo Montevideo (Association d'université, Groupe de Montevideo)
Joao Feder
María Angélica Marcó, Secrétaire académique, Université nationale de Entre Ríos
María Margarita Hraste, Sous-Secrétaire aux affaires académiques
Karina Batthyany, Uruguay

B'nai B'Brith
Israela Rosemblum, architecte

Business and Professional Women International
Susana Reich, Représentante permanente auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Caribbean Association for Feminist Research and Action (Association des Caraïbes pour la recherche et l'action féministe)
Jacqueline Burgess, fonctionnaire chargé de l'administration, Trinité-et-Tobago

Caribbean Citizen's Agenda Network
Hollis Charles, représentant/consultant

Centrale latino-américaine des travailleurs
Osvaldo Herbach, Comité exécutif
Enrique Aravena, Premier Vice-Président
Sergio Soto
Pedro Robles

Commission andine de juristes
Denise Ledgard, Coordonnatrice des politiques de lutte contre les drogues et pour la sécurité

Commission juridique pour le développement autonome des peuples autochtones andins
Tomás Alarcón, avocat
Gladys Vásquez Poma, représentante

Comité intertribal
Marcos Terena, Coordonnateur des droits des peuples autochtones

Commission sud-américaine pour la paix
Luis Marcó
José Luis Paine
Iván Witker

Communauté internationale bahaïe
Alejandro Reid
Elena Velásquez

Conseil international du bien-être social
María Da Penha Silva Franco, Présidente du Conseil

Conseil latino-américain des Églises
Shannon Cadena Cruz, Sous-Secrétaire générale

Conseil mondial des peuples autochtones
Rogelio Guanuco, membre exécutif de EMPI et Président de AIRA

Consommateurs International
José Vargas, Directeur régional pour l'Amérique latine
Juan Trímboli
Stefan Larenas
Antonio Serra
Claudio Venegas, Président directeur
Ronald Wilson, responsable des projets

Development Alternatives with Women for a New Era
Sheila Stuart, Coordonnatrice, Réseau Sud-Sud en faveur des droits de l'homme dans les Caraïbes
Luciano Cerrato, facilitateur régional pour l'Amérique centrale

Fondo de las Américas
Jorge Osorio, Directeur exécutif

Forum d'Amérique latine sur la participation de la jeunesse
Patricio Castillo, Relations internationales

Greenpeace
Eduardo Sanhueza

Iniciativa Civil para la Integración Centroamericana (Initiative civile pour l'intégration de l'Amérique centrale)
Alba Palacios, Directrice exécutive, Union des producteurs associés du Nicaragua

Inter Press Service
Gustavo González, Directeur coresponsable

Isis Internacional
María Soledad Weinstein, Coordonnatrice
Ximena Charnes, Coordonnatrice
Ana María Portugal, journaliste
Isabel Duque, Coordonnatrice des programmes

Maryknoll Sisters
Hellen Carpenter
Samuel Stanton

Mouvement mondial des mères
Elizabeth Bunster, Présidente, filiale du Chili
Catalina Herrera
Pilar Escudero
Paulina Johnson

Obra Kolping
Ramón Zapata Espinoza
Ibar Huerta Alvarez, Coordonnateur régional
Jorge Rickemberg, chef administratif, finances
Hugo Cortés, responsable des publications
Ricardo Reyes, chef du personnel

Réseau de santé des mères latino-américaines et des Caraïbes
María Isabel Matamala
Deborah Meacham, éditrice des publications en anglais

Red Thread Women's Development Programme
Vanda Radzik, Coordonnatrice, CIDA, Fonds pour l'équité entre les sexes : Guyana

Union des universités d'Amérique latine
Pablo Ruiz Nápoles, Secrétaire exécutif du consortium des institutions latino-américaines de hautes études et de recherche

Université Brahma Kumaris
Angélica Fanjul, Directrice pour le Chili

Université pour la paix
Ramón Antonio Gutiérrez

Visión Mundial Internacional
Tatiana Benavides, Directrice nationale
Elida Ramírez, Directrice des opérations
Emeli Bustamante

Organisation internationale des femmes sionistes
Juana Wechsler
Estela Karp
Agnes Oliver
Hanna Winstock

Nationales

Acción
Michel Bourguignat

Alianza Chilena por un Comercio Justo y Responsable (Alliance chilienne pour un commerce juste et responsable)
Coral Pey
Martín Pascual

Asociación de Abogados Matilde Troup (Association d'avocats Matilde Troup)
Mariela González
Roxana Barrera

Asociación Chilena Pro Naciones Unidas (Association chilienne pour l'Organisation des Nations Unies)
Osvaldo Torres
Francis Valverde, Secrétaire exécutif
M. Cecilia Jaramillo, relations publiques

Asociación Cubana de las Naciones Unidas (Association cubaine de l'Organisation des Nations Unies)
Eduardo Delgado, Directeur général

Asociación de Guías y Scouts de Chile (Association des guides et des éclaireurs du Chili)
Daniel Oyarzún
Ana Lorena Mora, Coordonnatrice des relations institutionnelles
Alexis Eduardo Letelier

Asociación de Notarios (Association de notaires)
Elena Torres, Présidente de l'Association des organisations non gouvernementales
María Angélica Muñoz

Asociación de Protección de la Familia (Association de protection de la famille)
Mercedes Taborga, économiste

Asociación Pro Naciones Unidas de Argentina (Association argentine pour l'Organisation des Nations Unies)
Lucía Alberti

Ayuda Popular Noruega (Aide populaire Norvège)
María Verónica Bastías, représentante pour l'Amérique du Sud

Caritas Chile
Graciela González, responsable du Département du troisième âge – nutrition

Centro de Negocio de Costa Rica (Centrale de commerce du Costa Rica)
Marco Aurelio Zúñiga

Chambre du commerce et de l'industrie de Haïti
Olivier Nadal, Président

National Committee in Defense of Fauna and Flora (Comité national de défense de la faune et de la flore)
Miguel Stutzin
Jenta Jofré

Comité pro Defensa de los Derechos Juveniles (Comité pour la défense des droits des jeunes)
Gabriel Pozo, Président
Alejandro Gutiérrez

Comité Chileno de Servicio Social (Comité chilien des services sociaux)
Lilian Ross, Présidente du Comité chilien
José Peralta, Secrétaire général
Magdalena Miralles, Trésorière

Coordinadora de Organizaciones del Campo (CLOC) (Centre de coordination des organisations agricoles)
Francisca Rodríguez, Coordonnatrice
Alicia Muñoz

Centro para la Atención al Adolecente Drogadicto (Centre de soins pour les adolescents drogués)
Paula Peláez, chirurgien
Ana María Molina
Marisol Lazo, volontaire
Gloria Anadón, professeur chargée de l'orientation

Corporación de Desarrollo de la Mujer – La Morada (Société pour la promotion de la femme)
Verónica Matus, Directrice exécutive

Corporación Participa
Laura Vásquez Novoa, Présidente, Directrice

Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas (Fondation d'aide sociale des Églises chrétiennes)
Claudio González, Secrétaire exécutif

Federación de Mujeres de Negocios y Profesionales (Fédération des commerçantes et cadres du sexe féminin)
Miryam Decap
María Angélica Muñoz, comptable chargée de la vérification des comptes

Fempress
Viviana Erazo, Directrice adjointe

International and National Financing for Women (Financement international et national en faveur des femmes)
María Isabel Infante
Nancy Sánchez

Fundación Archivos Vicaría de la Solidaridad (Archives du vicariat de la solidarité)
Carmen Garretón, Secrétaire exécutive

Centro de Promoción Ecuménica y Social (Centre de développement oecuménique et social) (Colombie)
Rafael Marroquín, Bureau du Coordonnateur pour la défense des jeunes

Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas (Fondation d'aide sociale des Églises chrétiennes)
Claudio González
Teresa Gómez Meier

Fundación Ideas (Fondation Idées)
Carmen Canales
Mario González

Fundación Pro Patrimonio Nacional y Valores Costarricense (Fondation de défense du patrimoine national et des valeurs costariciennes)
Marco Zúñiga, Directeur

Fundación Proyecto de Paz Mundial (Fondation Projet de paix mondiale)
Marco Guzmán, Président

Fundación San Pablo (Fondation Saint-Paul)
María Eugenia Pino, Directrice du développement

Instituto Chileno de Educación Cooperativa (Institut chilien d'éducation coopérative)
Sergio Alarcón, Président du Comité chargé du développement et des stratégies

Iniciativas para la Democracia, Educación y Acción Social (Initiatives pour la démocratie, l'éducation et l'action sociale)
Francisco Estévez
Carmen Canales
Mario González

Instituto de Ecología Política (Institut d'écologie politique)
Manuel Baquedano, Président
Dante Donoso, chercheur, spécialiste de la mondialisation

Instituto de la Mujer (Institut de la femme)
Ximena Zavala, Sous-Directrice
Consuelo Silva, chercheuse, économiste

Instituto de Rehabilitación (Institut de relèvement)
Sandra Perroni, Coordonnatrice des programmes de vulgarisation

Liga Chilena de la Lactancia Materna (Ligue chilienne en faveur de l'allaitement maternel)
Graziana de Bozzo, Secrétaire exécutive
Victoria Saldivia
Carlos Morales

Centres académiques

Association des économistes des Caraïbes
Keith Nurse

Caribbean Policy Development Center (CPDC) (Centre des Caraïbes pour la formulation des politiques)
Christopher Sinckler, Coordinateur exécutif

Conseijo de Educación de Adultos (Conseil d'éducation des adultes)
Carlos Zarco, Secrétaire général

Centro Regional de Investigaciones Economicas y Sociales (Centre régional de recherches économiques et sociales)
Ricardo Diego Ferreyra, Directeur des recherches

Instituto Brasileño de Análisis Sociales y Económicos (Institut brésilien d'analyses sociales et économiques)
Candido Grzybowski, Directeur

Instituto del Tercer Mundo (Institut du tiers monde), Uruguay
Patricia Garcé, Secrétaire exécutif

Organisations internationales

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Thierry Lemaresquier, représentant résident
Sylvia Broder, Principale Administratrice du Programme

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Mario Ferrari, représentant de la région

Organisation internationale du Travail (OIT)
Victor Tockman, Directeur régional
Alfredo H. Conte-Grand

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Gustavo Gordillo de Anda, Directeur régional
German Rojas

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Ricardo Hevia, Conseiller

Organisation panaméricaine de la santé (OPS)
Ana Cristina Nogueira, Représentante
Susan Thollaug

Faculté latino-américaine des sciences sociales
Francisco Rojas, Directeur